

DÉPARTEMENT

de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

ROCHEFORT

CANTON

ROYAN

OBJET :

THEATRE DE
VERDURE

Redevances pour

SECTEUR

NOMBRE

de

Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

48091

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mai 1947 1947

L'an mil neuf cent quarante sept le 6 du mois
de mai, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. ~~REY~~ ~~UNI~~ ~~CH.~~ ~~MAIRE~~ en session { ordinaire
d'après convocations faites le 21 mai 1947 1947. { extraordinaire

Etaient présents : MM.

~~REY~~ ~~UNI~~ ~~VY~~ ~~MAIRE~~, Roche
Boreux, Chamboulin, Buznaud, Belle Rikovsky
Baudet, Brotreau, Lasseu, Cholet,
Counil, Doncei, Dufour, Guin, Pouget, Reutin
Bouquet.

Représentés : M. Métradier par M. Dufour

Absents : MM. ~~REY~~ ~~UNI~~ ~~CH.~~ ~~MAIRE~~ par M. Chamboulin

Excusés : M. Cousinet, Thirion, Péradeau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 9 mai 1947



M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil accepte les propositions de la C
mission des finances :
devant les difficultés que soulève la percep
tion de cette redevance, quand il s'agit par exe
de la fête de la Cole Maternelle et d'une façon gé
nérale de fêtes scolaires, la commission estime q
cette redevance sera perçue lorsque le spectacle
né au théâtre de verdure sera payant ou ne sera p
donné au profit d'une oeuvre philanthropique.

D'autre part, dans le tarif (arrêté dans la d'1
bération du 1er août 1947) la piste de danse n'est
prévue que comme complément de la scène.

Le commissionnaire qu'il faut prévoir le prix
location de la piste de danse, utilisée isolément
et propose que le prix de location sera alors de
3.000 frs par soirée.

Enfin la commission accepte l'achat d'une cinqui

51538 IMP. MASSON & RENAUD - LA ROCHELLE

taine de bancs, de préférence avec dossiers, et fait confiance à Monsieur le Maire pour traiter le marché au meilleur prix. La dépense sera imputée au crédit réservé à l'aménagement du marché revisoire."

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits. Royan

Ont signé au registre : MM. _____

les membres présents.

N'ont pas signé : MM. _____

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884);

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :
Le Maire,



[Handwritten signature]